

# **ME LAURENCE BORY, FUTURE PRÉSIDENTE DE L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS**

## **LAURENCE BORY**

Vice-présidente de l'Union Internationale des Avocats,  
avocat au Barreau de Genève

Propos recueillis par

### **SYLVAIN SAVOLAINEN**

MLaw, membre du Comité du Jeune Barreau de l'Ordre  
des avocats de Genève

Mots-clés: Union Internationale des Avocats, UIA, défense des avocats, accès à la justice pour les femmes, formation continue

Laurence Bory a été élue en novembre dernier Vice-présidente de l'Union Internationale des Avocats (UIA). Pour la première fois en quatre-vingt-dix ans d'existence, l'UIA sera, en 2016-2017, présidée par une femme. Entretien.

### **Me Laurence Bory, comment présenter en quelques mots la future Présidente de l'UIA?**

Après une licence en droit de l'Université de Genève et un stage d'avocat en l'Etude Bernheim, Ming, Gouzer-Waechter & Halpérin, j'ai été collaboratrice de Mmes Jean-Eric Combe et Christiane de Senarclens, avant de fonder une Etude avec Me Tania Lehmkuhl Ador. Lorsque cette dernière décida de quitter le Barreau, je me suis associée avec Me Emmanuel Ducrest, Me Corinne Nerfin et Me Jacques Berta puis avec le Bâtonnier Vincent Spira et le Professeur Bernd Reinmüller.

Je suis spécialisée dans le conseil, en particulier en matière de droit des contrats, droit des successions, droit des étrangers, organisation patrimoniale et droit du travail.

### **Comment avez-vous rejoint l'UIA?**

Un peu par hasard. En 1993, alors que j'étais membre de l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA), l'un de mes patrons, le regretté Jean-Eric Combe, me demanda de rédiger le rapport de droit suisse pour la commission de droit bancaire de l'UIA qui devait se réunir à l'occasion de son congrès annuel. Quelques jours avant le congrès, il m'annonça avoir un empêchement et m'envoya à sa place à San Francisco.

L'accueil que j'y reçus fut extraordinaire, tant et si bien que dès mon retour je décidai d'adhérer à l'UIA.

### **Quelle a été la motivation de votre candidature à la présidence de l'UIA?**

Depuis 1995, j'ai été active au sein de l'association. Tout d'abord comme Présidente de la commission de droit bancaire, puis comme Secrétaire général de l'association, et ensuite comme Présidente du congrès de Genève, en 2004.

De 2007 à 2014, j'ai assumé la fonction de Secrétaire général de la Fondation Magna Carta, fondation suisse créée à l'initiative d'anciens officiels de l'UIA dans le but de soutenir financièrement les projets de l'UIA et d'autres organisations, en particulier dans les domaines de la défense de la profession et de la formation des avocats. En cette qualité, j'ai représenté la fondation au sein du comité de direction de l'UIA.

En 2012, à l'occasion des quatre-vingt-cinq ans de l'UIA, plusieurs anciens présidents de l'association m'ont demandé de présenter ma candidature, estimant qu'il était temps que l'organisation soit présidée par une femme. Mes proches et mes associés ayant accepté de me soutenir dans cette aventure, je m'y suis lancée et j'ai été élue au congrès 2014, à Florence.

### **Quelles seront vos priorités pendant cette année de présidence?**

Une année de présidence passe très vite et pour réaliser des projets, il faut généralement plus de temps, raison pour laquelle le/la Vice-président(e), le/la Président(e) désigné(e) et le/la Président(e) de l'association travaillent ensemble.

Mon année de présidence se déroulera donc dans la continuité de ce qu'auront réalisé mes prédécesseurs et de ce que feront mes successeurs, mais il est une question qui me tient particulièrement à cœur, celle de l'accès à la justice pour les femmes.

Dans de très nombreux pays, l'accès à la justice (pour la population en général) est extrêmement limité, et ce, pour diverses raisons (financières, politiques, géographiques, etc.), mais dans certains pays, cet accès est impossible pour les femmes, qui ne peuvent agir sans autorisation formelle de leur mari ou d'autres proches. Cela revient de facto à les priver de toute protection, en particulier en cas de litiges d'ordre privé!

C'est inacceptable et il faut tout faire pour que les choses changent. J'ai conscience que le chemin sera long et semé d'embûches, mais je crois qu'il est de mon devoir d'utiliser, autant que faire se peut, la tribune qui me sera donnée pendant ma présidence pour faire avancer cette cause.

Une autre priorité sera pour moi de promouvoir l'UIA, en Suisse et à l'étranger, car cette association est exceptionnelle à plusieurs titres:

- en raison de son multiculturalisme et de son multilinguisme (on y travaille en français, anglais et espagnol), qui lui permet de réunir des avocats ouverts sur le monde, aux intérêts très variés, avec lesquels il est particulièrement enrichissant d'avoir des échanges;
- parce qu'elle offre un programme de formation continue de très haut niveau répondant aux préoccupations concrètes des avocats;
- parce que ses membres individuels, au travers de ses membres collectifs (barreaux, fédérations d'avocats, etc.), ont accès à un réseau de plus de deux millions d'avocats pratiquant dans cent douze pays;
- parce qu'elle permet à tout membre, même s'il vient d'une «petite» étude, d'accéder à des fonctions dirigeantes au sein de l'organisation;
- et enfin, parce qu'elle se bat inlassablement, dans le monde entier, pour défendre le droit et les avocats persécutés en raison de l'exercice de la profession, étant pour ce faire accréditée notamment auprès de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de la Cour pénale internationale.

En ce qui concerne la défense des avocats, c'est malheureusement tous les jours que l'UIA doit intervenir, aussi bien auprès d'autorités politiques qu'ordinales.

Voici, à titre d'exemple, deux interventions récentes:

- Tout le monde a entendu parler de Raif Badawi, blogueur saoudien condamné à dix ans de prison et mille coups de fouet pour avoir critiqué les autorités saoudiennes. Ce que peu de gens savent en revanche, c'est que son avocat, Me Waleed Abu Al-Khair, a lui été condamné à quinze ans de prison pour l'avoir défendu (voir les détails de l'affaire et de la campagne de soutien sur [www.uianet.org](http://www.uianet.org)).

- L'UIA vient également d'intervenir en faveur d'une consœur iranienne, Me Nasrin Sotoudeh, arrêtée en 2010 et condamnée en 2011 à six ans de prison pour activités contre la sécurité nationale et propagande contre le régime, condamnation réprimant en réalité de manière totalement arbitraire son travail en matière de défense des droits de l'Homme. L'UIA est intervenue afin d'exiger la levée de l'interdiction de pratiquer pendant trois ans qui a été prononcée à son encontre par le Barreau iranien à la fin de l'année 2014.

### **Quelles sont les principales difficultés rencontrées aujourd'hui par les avocats dans le monde?**

Les avocats, comme les journalistes, ont notamment pour mission de dénoncer les violations de l'Etat de droit. Ce faisant, ils dérangent et sont très souvent victimes d'atteintes illégales. La gravité de ces atteintes, allant jusqu'à l'assassinat, varie bien évidemment beaucoup d'une région du monde à l'autre. Je viens de citer deux cas, mais je pourrais vous en mentionner de très nombreux autres, et ce, en Europe également.

Les avocats pratiquant en Suisse ont l'immense chance, mais je ne suis pas certaine qu'ils s'en rendent compte, de vivre et de pratiquer dans un pays où prévaut une véritable séparation des pouvoirs, ce qui leur assure une protection efficace contre l'arbitraire. Les pays où existe une telle protection sont peu nombreux.

### **Quelles sont les qualités que vous comptez avoir pour guider en tant que Présidente?**

La capacité d'écoute et de dialogue: aimant le contact avec les autres, j'ai profité de mes nombreux voyages pour rencontrer des gens de cultures très différentes et me suis intéressée non seulement à leur mode de vie mais aussi à leur mode de penser. Les Occidentaux ont tendance à croire que Descartes a influencé la pensée des hommes dans le monde entier, mais ce n'est vraiment pas le cas.

La volonté de rechercher des solutions concrètes et d'éviter les confrontations stériles: ce que je fais tous les jours dans l'exercice de mon métier.

La disponibilité: la présidence d'une organisation comme l'UIA représente beaucoup de travail et de très nombreux déplacements.

### **Y a-t-il beaucoup de femmes au sein de l'UIA?**

Oui, elles sont nombreuses mais, comme dans la vie publique, elles hésitent à assumer des fonctions dirigeantes. Je serai la première Présidente de l'UIA, en 2016-2017, soit quatre-vingt-dix ans après sa création mais il convient de préciser qu'aucune candidature féminine n'a été rejetée dans le passé. Il n'y en a simplement pas eu. J'espère bien ne pas demeurer un cas unique!

### **Quel message aimeriez-vous adresser aux membres de la Fédération Suisse des Avocats durant votre présidence?**

Les avocats, dans notre monde globalisé actuel, ne peuvent plus se contenter d'une formation dans leur seul droit national. Ils doivent impérativement acquérir des

connaissances dans d'autres droits nationaux et en droit international. Pour ce faire bénéficier d'un large réseau professionnel est primordial. L'UIA répond précisément à ce besoin. Je serais donc très heureuse de voir augmenter le nombre d'avocats suisses membres de l'UIA et participant à ses activités dans les années à venir. J'encourage tout particulièrement celles et ceux qui sont intéressés à se créer ou à développer un réseau, tout en poursuivant leur formation professionnelle dans un contexte particulièrement amical et chaleureux, à nous rejoindre.

### **Vous évoquez les activités de l'UIA, quelles sont-elles justement?**

Outre son congrès annuel (avec ses thèmes principaux et les travaux spécifiques de plus de quarante commissions et groupes de travail), l'UIA organise chaque année de nombreux séminaires (internationaux et régionaux) ainsi que des cours de formation sur des sujets spécifiques et concrets. A titre d'exemple, les 2 et 3 mars 2015 a eu lieu à Vienne, en anglais, un cours de formation sur le thème «Trading in Europe and internationally: civil procedure – conflict of laws – sale of goods (CISG)» et, du 22 au 24 avril 2015, aura lieu à Dakar une formation en français sur l'arbitrage organisée conjointement avec la Cour internationale d'arbitrage de la CCI. Le programme détaillé des activités de l'UIA figure sur son site web ([www.uianet.org](http://www.uianet.org)).

### **Sous votre présidence, des actions communes entre la Fédération suisse des avocats et l'UIA peuvent-elles être envisagées?**

Oui, je le souhaite vivement. La Fédération suisse des avocats, l'Ordre des avocats vaudois et l'Ordre des avocats de Genève sont membres collectifs de l'UIA. J'espère pouvoir compter sur leur appui pendant ma présidence. J'espère aussi que d'autres ordres cantonaux deviendront membres collectifs de l'UIA.

### **Que répondez-vous à ceux qui estiment que l'UIA est une association essentiellement francophone?**

Je leur dis «rendez-vous à Valence», en Espagne, pour le prochain congrès de l'UIA, du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015. Ils pourront constater que c'est tout à fait faux et suis certaine qu'ils reviendront aux congrès suivants.



### **L'entraide judiciaire internationale en matière civile**

Danielle Gauthey,  
Alexander R. Markus

**Janvier 2014, CHF 124.-**

Précis de droit Stämpfli PdS,  
308 pages, broché,  
978-3-7272-2389-1

Dans le contexte global actuel, les autorités judiciaires ou administratives sont régulièrement confrontées à des situations présentant des éléments d'extranéité pour lesquelles un acte en dehors de la juridiction saisie est souvent nécessaire.

Cet ouvrage analyse de manière approfondie l'article 271 CP appliqué dans le cadre d'une procédure civile internationale. Il présente et explique en outre le fonctionnement de l'entraide internationale en matière civile, en particulier celui des Conventions de La Haye de 1965 et de 1970.

Les auteurs développent également les fondements de l'entraide internationale civile en matière de notification et d'obtention de preuves. Par ses aspects pratiques et théoriques, le livre s'adresse aux praticiens - avocats ou juges -, aux universitaires et aux étudiants.

